BULLETIN DE MI-MANDAT DES ÉCOLOGISTES DE BRETAGNE







Pour améliorer le quotidien des bretonnes et des bretons, nous pouvons compter sur l'appui des acteurs de terrain, et nous l'espérons, sur vous toutes et tous qui nous lirez.

LES écologistes DE BRETAGNE

ÉDITORIAL

Porter la voix de l'écologie au Conseil Régional de Bretagne, c'est alerter sans cesse face aux atteintes environnementales, et à la puissance des lobbies de l'agroindustrie, et de la pêche industrielle. À chaque instant nous continuons de porter avec détermination la voix de celles et ceux qui ont voté pour nous. Dans un contexte d'écolo-bashing permanent nous le disons haut et fort : nous n'avons pas honte d'être écologistes, et nous n'avons pas peur de défendre nos convictions.

Notre engagement pour le vivant et la justice sociale est sincère. Et malgré la difficulté, ce qui nous aide à avancer, c'est la conviction de défendre le bien commun : la biodiversité, la sauvegarde des écosystèmes terrestres et marins, la protection des modèles économiques artisanaux, durables et justes, la culture et les langues de Bretagne, l'autonomie de la Bretagne, l'égalité des territoires, la mobilité, pour tous·tes. Simplement ce pourquoi les bretonnes et les bretons ont voté en soutenant notre liste Bretagne d'Avenir.

Lucides sur la résistance au changement de l'institution et de l'exécutif, nous refusons de servir d'outils de communication à un greenwashing assumé. Nous votons pour les sujets où un consensus est possible (la formation par exemple). Mais nous ne jouons pas aux amendements qui portent sur un changement de virgule, quand la politique globale menée est trop éloignée de nos convictions.

Pour faire bouger les lignes et mettre l'exécutif face à ses contradictions, nous pouvons compter sur l'appui et l'expertise des acteurs de terrain, et nous l'espérons, sur vous toutes et tous qui nous lirez. Nous sommes à votre service, pour porter au Conseil Régional vos combats et vos espoirs pour une Bretagne plus solidaire, plus autonome, plus écologique !



Claire Desmares

-

Membre de la commission permanente, de la commission finances, et de la commission économie



Loïc Le Hir

-

Vice-président de la commission aménagement et mobilités, membre de la commission permanente, de la commission formation, orientation, et langues de Bretagne, et de la commission jeunesse et citoyenneté



Julie Dupuy

-

Membre de la commission sport et culture, et membre de la commission climat

CONTRAT DE PLAN ÉTAT/RÉGION VOLET MOBILITÉ (2023)

Les projets d'aménagements doivent avant tout servir les trajets du quotidien. À ce titre, nous reprochons l'approche qui privilégie le véloloisir au détriment du vélotaf. Il est uniquement question de véloroutes, que l'on associe toujours aux voies vertes, et qui sont gérées par le Comité Régional du Tourisme. Ce n'est pas ce type de structure qui sera en mesure de répondre aux besoins du quotidien des bretonnes et des bretons.

Nous avons également dénoncé le projet ferroviaire : Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne et Pays de la Loire (LNOBPL) ou encore une trop forte présence de projets routiers (RN164, RN176, RN 165, aménagements routiers à Brest, Fougères...)

« Tant de dépenses, et de consommation de foncier, pour gagner une dizaine de minutes pour desservir Rennes et Quimper au départ de Paris, et entre Rennes et Nantes. C'est juste climaticide, et incompréhensible pour le citoyen. »

-

Loïc le Hir, vice-président de la commission aménagement et mobilités



FINANCEMENT DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE CÉLESTE

La compagnie aérienne Céleste, financée à 60% par des aides publiques, a capté des millions d'euros d'argent public tout au long de l'année 2023 afin de lancer une nouvelle liaison aérienne Brest-Orly. Or il est possible avec le train de faire le trajet Brest-Paris en 3h15 pour le trajet optimal. Sur le plan du bilan carbone, pour ce voyage, un Breton émettra 1,9 kg de CO^2 par le rail, contre **60x plus pour l'avion (120 kg de CO^2)**. Ce n'est pas à la collectivité et aux contribuables de payer pour ceux qui veulent conserver des pratiques d'un autre temps, et qui représentent une minorité ! Nous nous sommes donc opposés à de multiples reprises à ce projet, voué à l'échec grâce à la prise de conscience des Bretonnes et des Bretons et d'entreprises responsables. La liquidation de l'entreprise Céleste a été prononcée en juin 2024.

PRIORISONS LE TRAIN DU QUOTIDIEN ET DÉFENDONS LES PETITES LIGNES !

Loic Le Hir a défendu un amendement sur le train lors du vote pour le budget 2022. Cet amendement prévoyait l'engagement de nouvelles études par la Région sur la modernisation et/ou la réouverture de lignes ferroviaires de desserte fine. Il a été adopté sans les voix de la majorité régionale qui a voté contre. Pour autant, en commission, le 1er Vice-président a précisé que cet amendement avait servi d'argument pour demander une augmentation de la part de financement pour les lignes de dessertes fines de territoire (LDFT) lors des négociations du contrat de plan état/région (CPER) avec l'Etat.

AMENDEMENT "ACCUEIL EN GARE" ADOPTÉ EN OCTOBRE 2023

Dans le cadre du vote de la convention TER entre le Conseil Régional de Bretagne et SNCF Voyageurs, Loïc Le Hir a déposé un amendement pour maintenir et développer l'accueil physique des usagers en gare. Il a été adopté. Ce service aux usagers a un rôle social, d'information et d'assistance aux usagers, de sécurité aux abords et dans les gares. Le maintien de ce service public est indispensable à l'heure où le train du quotidien est de plus en plus utilisé, et pour tenir l'objectif de doubler son usage à horizon 2040 en Bretagne.

AÉROPORT DE QUIMPER, DE L'ARGENT PUBLIC POUR LES JETS PRIVÉS !

Après avoir mis fin à l'obligation de service public (OSP) accordée en novembre 2019 pour assurer la ligne Quimper-Paris Orly, le Conseil Régional de Bretagne, en commission permanente du 26 février 2024, a décidé d'abandonner une créance de 739 000 € du concessionnaire ADC, en liquidation judiciaire, après avoir réglé une dette de 436 000 € de taxes foncières. Dans cette même commission, des aides d'un montant de 723 750 € ont été attribuées pour 2024 au profit du nouveau concessionnaire SEALAQ pour développer l'aviation d'affaire. Nous avons rappelé que l'argent public, au total **2,3 M€,** ne doit pas être utilisé pour satisfaire aux seuls besoins et caprices de quelques chefs d'entreprises !

Avec un objectif de 1 000 passagers transportés et 350 vols en 2024, ces jets privés tourneront avec seulement 3 passagers à bord. Pour rappel, un jet privé est vingt fois plus émetteur de gaz à effet de serre qu'un avion de ligne, qui lui-même émet entre 30 et 60 fois plus que le train.



VOTE CONTRE LA STRATÉGIE INSTALLATION-TRANSMISSION (DÉCEMBRE 2022)

-

OBJECTIF DE SEULEMENT 1 000 INSTALLATIONS POUR 1 500 DÉPARTS, LE COMPTE N'Y EST PAS !

La stratégie pour enrayer la chute du nombre d'agriculteurs-rices et favoriser l'installation n'est pas suffisamment ambitieuse. Ainsi, l'objectif de 1000 installations annuelles ne compense pas les 1500 départs annuels.

En outre, le renouvellement générationnel constitue une opportunité qui doit permettre « un virage réel du modèle agricole breton ». Pourtant, l'exécutif régional continue de subventionner des installations sur des modèles dépassés.

LE MEILLEUR DU PIRE DES SUBVENTIONS À L'AGRO-INDUSTRIE

GALLIANCE
L'entreprise transforme des poulets de batterie, destinés à l'exportation, sans aucune éco-conditionnalité, sans création d'emploi. Elle a malgré tout reçu deux subventions d'un montant total de 2,6 M€ en commission permanente.

2,6 M€

SPOTENTIEL
Une subvention de 9 000€ à l'association Spotentiel, dont le directeur pédagogique n'est autre qu'Hervé Le Prince, lobbyiste agricole. Cette association s'était notamment illustrée en cherchant à discréditer le travail du journaliste Nicolas Legendre.

9 000€

AFFAIRE YER BREIZH
Malgré une interpellation de L214 (animaux maltraités, plus de 26 par m^2 dans un bâtiment insalubre, et destinés au marché saoudien), la Région a accordé une nouvelle subvention d'1,7 M€ à la coopérative Yer Breizh en commission permanente. Nous nous y sommes opposés et avons rendu publique cette aide financière.

1,7 M€



SOUTIENS AUX PAYSAN.NES (DÉPLACEMENT MAEC)

Claire Desmares s'est rendue à la DRAAF Bretagne, pour soutenir la Confédération paysanne et la Fédération Régionale des CIVAM qui occupaient les lieux afin de réclamer à l'Etat le paiement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dans lesquelles ont investi massivement les paysans bretons.

QUESTION ORALE LOIC LE HIR
TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE (OCTOBRE 2022)

Notre région est riche d'expertises, d'innovations et d'expériences en matière de nouvelles pratiques agricoles à moindre impact pour l'environnement. Pour les faire passer à l'échelle, il semble nécessaire d'élaborer un nouveau récit sur l'agriculture et l'alimentation en Bretagne.

Pour cela, nous soutenons la création d'un espace de coordination en faveur de l'agro-écologie bretonne permettant de fédérer et d'unir les acteurs de l'agro-écologie, de la protection de l'environnement et de l'alimentation durable (institutionnels, professionnels ou associatifs).

"L'injonction à taire le mal qui nous ronge ne sera jamais la solution à nos problèmes."

-

Claire Desmares

INTERVENTION DE CLAIRE DESMARES SUR SILENCE DANS LES CHAMPS (DÉCEMBRE 2023)

Nicolas Legendre, journaliste breton, a reçu le prestigieux prix Albert Londres pour son ouvrage "Silence dans les champs". Il dresse le constat accablant d'une agriculture industrielle à bout de souffle qui, faute de faire encore rêver, choisit de faire peur.

Et dans notre région, pour avoir osé informer, des journalistes ont mis en péril leur vie. C'est le cas de Morgan Large : 2 tentatives d'assassinat, des enquêtes baclées, des procédures au point mort. Voilà comment nous protégeons celles et ceux qui nous informent. Alors il leur faut du courage à ces journalistes pour travailler, enquêter, écrire, porter la plume dans la plaie béante du système agricole breton.



"ALGUES VERTES" PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES (2021)

Ce rapport est particulièrement accablant pour l'État et la Région. Il pointe notamment l'insuffisance de moyens régionaux dédiés aux territoires et l'absence d'éco-conditionnalité des aides régionales au secteur agricole.

Le rapport rappelle le consensus scientifique : la réductionde l'azote dans les exploitations agricoles est bien la seule action efficace permettant de limiter ces marées vertes. La question des algues vertes est profondément agricole et doit être traitée en tant que telle.

Au-delà du plan algues vertes, il est donc urgent de conditionner l'ensemble des aides attribuées aux secteurs agricole et agroalimentaire à des critères écologiques, notamment sur les nitrates.



"Devra-t-on attendre de nouveaux décès par intoxication sur les plages de Bretagne pour décréter l'état d'urgence régional et national sur les algues vertes ?"

-

Claire Desmares



VŒU POUR DES AIRES MARINES RÉELLEMENT PROTÉGÉES

En avril 2024 nous avons bataillé aux côtés de la coalition citoyenne pour la protection de l'océan, un collectif qui réunit une centaine d'associations et d'ONG. Nous avons demandé à ce que la Région Bretagne se positionne en faveur des recommandations internationales et européennes, en matière de protection des écosystèmes marins, à savoir : l'interdiction des arts traînants sur 30% des eaux françaises, et le placement de 10% des eaux sous un régime de "protection stricte", c'est à dire exemptés de toute activité économique. Malgré le rejet de ce vœu par l'exécutif régional, nous continuerons de nous battre pour faire de la Bretagne une région à l'avant-garde de la protection du vivant. Première façade maritime de France, notre région doit montrer l'exemple.

Plus d'infos : **www.oceancoalition.org**

› Objectif : 30% des eaux françaises placées en aires marines protégées dont 10% sous protection stricte

LA CEINTURE BLEUE D'HOUAT ET HOËDIC

Depuis 1956, une dérogation au droit commun autorise les chalutiers à racler les fonds marins à moins de 3 milles nautiques des côtes des îles d'Houat et Hoëdic. Inquiets face à la dégradation des écosystèmes et des ressources halieutiques, les maires d'Houat et Hoëdic travaillent à un projet de "ceinture bleue" qui implique la fin de la dérogation de chalutage à proximité des côtes. Ce projet, initialement porté par le groupement des pêcheurs artisans houatais depuis les années 70, vise à repeupler les fonds marins, aussi bien en quantité qu'en variété d'espèces. Dans ce contexte, Julie Dupuy a soutenu leur demande, qui a finalement été rejetée par Daniel Cueff et la majorité de Loïg Chesnais Girard fidèles à leur ligne pro-pêche industrielle.

STOP CROISIÈRES

À Brest, 2023 aura été une année record : 28 000 passagers ont débarqué à l'occasion de 22 escales. Comme le rapporte le Télégramme, il s'agit de la plus forte activité enregistrée depuis dix ans. Un record de fréquentation historique depuis la création de l'activité en 1994.

Pour répondre aux inquiétudes face à ce tourisme à fort impact environnemental, et faible impact économique, nous avons demandé à l'exécutif de s'opposer à la montée en puissance du tourisme de croisière. A Douarnenez, comme à Concarneau, des collectifs citoyens et des associations se mobilisent contre ce type de tourisme.

La vice-présidente au tourisme Anne Gallo nous a répondu que les croisières étaient effectivement en hausse, mais que la Région ne ferait rien pour enrayer ce phénomène.

› À Brest en 2023, 28 000 passagers ont débarqué en 22 croisières

AIDES D'ÉTAT SUR LE GASOIL DE PÊCHE

Notre priorité est de sortir des techniques de pêches énergivores, à commencer par le modèle économique du chalut qui nécessite entre 1 et 2 litres de gasoil par kilo de poisson pêché, et qui présente le pire ratio emplois/volumes. Le Conseil Régional doit accompagner une déchalutisation progressive de la flotte bretonne. Cette transformation doit permettre le développement de la "pêchécologie" : un modèle de pêche plus respectueux des écosystèmes, économe en ressources, créateur d'emplois non délocalisables et de proximité, plus rémunérateur, et plus attractif pour les pêcheuses et les pêcheurs. Nous nous battons pour des aides à la transition vers des engins de pêche dormants, et non pour le maintien des aides au gasoil en l'état. Nous sommes aussi opposés à l'exécutif régional qui s'entête à contourner le droit européen pour financer des chalutiers hauturiers sans conditions, avec son dispositif "Breizh up pêche".

› Le chalut nécéssite 1 à 2 litres de gasoil par kilo de poisson pêché

PROJET KER OMAN

Importer par avion cargo des milliers de tonnes de poissons pêchés dans le sultanat d'Oman ? C'est le projet climaticide de la société Ker'Oman qui investit 80 M€ dans la construction d'un immense port à Duqm, avec le soutien de Lorient Agglomération et de la Région. Rentabiliser ce nouveau port, équivalent à 5 fois celui de Lorient, mènera à la surexploitation de la ressource halieutique, et l'émission de plusieurs milliers de tonnes de CO^2 chaque année. Julie Dupuy a dénoncé ce projet, qui est à la fois un coup bas porté aux pêcheuses et pêcheurs français·es, et un déni de réalité vis-à-vis du réchauffement climatique : « Quoi que l'on fasse pour décarboner les criées, si c'est pour y vendre des milliers de tonnes de poisson pêché au Moyen Orient, et importées par avion cargo réfrigéré, nos efforts seront vains. » Notre priorité doit être d'accompagner le monde de la pêche vers des pratiques durables, et le développement d'espaces de vente directe, à l'opposé du projet de la société Ker'Oman qui est un non-sens écologique et social.

› Importer du poisson pêché à Oman impliquerait l'émission de milliers de tonnes de CO2 chaque année

MANIFESTATION CONTRE L'ANNELIES ILENA LE PLUS GRAND NAVIRE USINE DU MONDE

En février 2024, à l'appel des associations Bloom et Pleine Mer nous nous sommes rendus à Saint-Malo aux côtés de Marie Toussaint et Caroline Roose pour manifester contre le plus grand navire usine du monde, dans lequel a investi la compagnie des pêches de Saint-Malo. Grâce à cette belle mobilisation, nous avons obtenu l'annulation des transferts de quotas de merlans bleus, et l'abandon du projet.





DÉVELOPPER UNE NOUVELLE FILIÈRE PROFESSIONNELLE D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTO-CONSTRUCTION ET À L'AUTO-RÉHABILITATION

Bien que le logement ne soit pas une compétence de la Région à proprement parler, lors de la session plénière d'octobre 2023 notre groupe a fait un certain nombre de propositions pour amortir la crise du logement en Bretagne.

Que ce soit pour des raisons financières, ou en raison du faible nombre d'artisans disponibles afin d'engager des travaux de rénovation, l'auto-réhabilitation accompagnée, ainsi que l'auto-construction accompagnée, représentent des leviers importants pour permettre aux bretonnes et aux bretons de vivre dans des logements décents.

Au-delà de l'objectif d'améliorer le confort thermique des habitants et de faire baisser les consommations d'énergies, ces types de chantiers permettent aux occupants de s'autonomiser et devenir plus résilients vis-à-vis de leurs logements. Cependant, pour massifier ces chantiers, de nouveaux métiers doivent se développer afin d'accompagner les particuliers.

HABITAT LÉGER ET RÉVERSIBLE

L'habitat léger et réversible est une solution de logement de plus en plus populaire en raison de ses qualités écologiques et économiques. Plusieurs actions concrètes ont été imaginées pour accompagner ce développement dans la région. L'exécutif régional a cependant rejeté notre proposition, au motif que l'habitat léger ne pourrait constituer un logement permanent dans la mesure où il ne permettrait pas "de recevoir ses amis".

DÉVELOPPER L'HABITAT PARTAGÉ

L'habitat partagé (parfois défini comme coopératif, ou participatif) est composé d'espaces privés (habitations ou appartements autonomes) ainsi que d'espaces communs (jardins ou salles communes). Ce type d'habitat encourage une mixité sociale et générationnelle et constitue notamment une alternative intéressante à l'EHPAD dans le cadre du vieillissement de la population.

L'habitat coopératif permet de créer un cadre de vie de qualité, vecteur de cohésion sociale et pouvant représenter une alternative au modèle de la maison individuelle, que nous devons aujourd'hui dépasser dans le cadre du ZAN. Nous avons donc déposé un amendement en octobre 2023 pour :

→ Mobiliser l'ensemble des outils territoriaux de portage foncier pour l'acquisition de fonciers (terrains ou immeubles constructibles ou réhabilitables rapidement) à vocation de projet d'habitat participatif, et intégrer des objectifs de programmation en faveur de l'habitat participatif dans les conventions entre ces établissements et les collectivités locales.

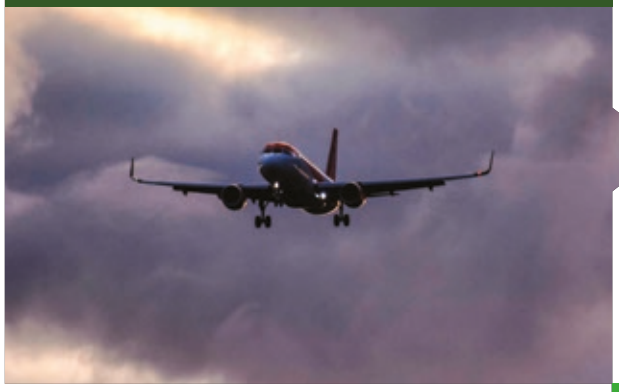
→ Mettre en place un groupe de travail au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) afin d'accompagner les communes dans la mise en place de projets d'habitats partagés.



COORDINATION DES ÉLUS ÉCOLOGISTES DES RÉGIONS DE FRANCE

En 2023, Saint-Malo accueillait le 19e congrès des Régions de France. L'occasion pour nous d'accueillir les élu·es régionaux de toute la France, avec lesquels nous travaillons au quotidien au sein de la coordination inter-régions. Ensemble nous mutualisons les expertises, et nous entretenons le lien avec les élu·es écologistes des autres collectivités, afin de coordonner nos actions.

AÉRIEN



Le schéma aéroportuaire donne une idée claire de la volonté de l'exécutif régional : la croissance du trafic aérien breton, en pariant sur l'apparition de l'avion vert. Une volonté politique irresponsable que nous avons dénoncée. Le schéma aéroportuaire dessiné par l'exécutif ne considère que les émissions de CO^2, or le schéma devrait intégrer à son analyse l'ensemble des pollutions engendrées par l'aérien. En effet les deux tiers du réchauffement climatique, et de la pollution de l'air lié à l'aviation, ne sont pas liées au CO^2.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA MER & DU LITTORAL



À ce jour, l'ensemble des décisions concernant le littoral sont prises au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral. Si l'exécutif aime parler de "parlement de la mer" au sujet de cette instance, son fonctionnement se révèle pourtant bien peu démocratique. La liste des membres n'est pas publique, tout comme les votes qui s'y déroulent, et aucun conseiller régional n'y assiste. Pour faire toute la transparence sur cette instance, nous avons fait voter une mission d'information, pour faire évoluer la conférence régionale de la mer et du littoral vers un fonctionnement plus démocratique.

LIBÉRATION JOURNALISTE MORTAZA BEHBOUDI



© Yves-Marie Quemener pour "Ouest France"

En juin 2023 nous avons fait voter un vœu à l'unanimité pour demander la libération du journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi détenu arbitrairement par les talibans alors qu'il effectuait un reportage en Afghanistan. Mortaza a été libéré de Kaboul le 20 octobre 2024 après près de dix mois d'emprisonnement, il a pu regagner la France et retrouver son épouse.

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION



Dans le cadre des débats sur la précarité, Julie Dupuy a invité la Région à entamer le dialogue avec les collectivités territoriales, et le collectif de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) afin de déployer une expérimentation pour les bretonnes et les bretons. La SSA permet d'universaliser l'accès à une alimentation saine, y compris aux plus précaires, de soutenir les paysan·nes et les pêcheur·euses en déployant des circuits de consommation alternatifs assurant leur juste rémunération, mais aussi de révolutionner l'aide alimentaire, en permettant aux bénéficiaires de se réapproprier leur alimentation.

PLAN EAU



Lors de la présentation du plan breton de résilience sur l'eau, Claire Desmares a dénoncé qu'aucune action ne concerne le taux de nitrates dans ce rapport, alors que les échouages massifs d'algues vertes se succèdent d'une année sur l'autre. Les effluents agricoles appliquent une pression trop forte sur les milieux naturels. Si l'objectif de ce plan est d'améliorer la résilience de la Bretagne dans la gestion de l'eau, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur des objectifs chiffrés de réduction des taux de nitrates dans les cours d'eau, assortis d'indicateurs pour leur suivi.

DÉCHETS



Après l'annulation de la première version du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) devant la justice pour son manque de clarté et de prescription, l'exécutif nous a soumis une nouvelle version qui est annexée au SRADDET. Loïc Le Hir ne cache pas sa déception. La stratégie de l'exécutif en matière de gestion des déchets se concentre en effet sur l'augmentation de la capacité des unités de valorisation énergétique (UVE), essentiellement des incinérateurs. Le développement de ces unités nous interroge, tant elles sont coûteuses, sources de nuisances, et sujettes à des normes en évolution permanente.

CULTURE



Suite aux déclarations du Ministre de l'Intérieur au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris ayant suscité une grande inquiétude au sein du monde culturel et événementiel, Julie Dupuy a défendu un vœu appelant le gouvernement à assurer la vitalité culturelle et sportive des territoires à l'été 2024. Elle a également appelé l'État à apporter un soutien financier, nécessaire aux organisateurs·trices de festivals, afin de compenser les éventuelles pertes liées à l'annulation ou au report d'événements culturels et sportifs. Le groupe Breizh a gleiz avait déposé un vœu dans le même sens, après une réécriture commune par l'exécutif, le vœu a été voté par tous les groupes républicains du Conseil Régional.

SANTÉ ENVIRONNEMENT



La santé-environnement était à l'ordre du jour en 2023 avec la présentation du nouveau plan régional santé environnement (PRSE4). L'occasion pour nous d'alerter sur les pollutions environnementales et sur la dimension sanitaire du changement climatique qui avait été déconsidérée dans le plan précédent. Nous regrettons l'absence d'objectifs chiffrés, et le manque d'ambition du plan en matière de pollution environnementale. Claire Desmares a particulièrement déploré l'action du PRSE en matière de pesticides, qui se contente d'objectifs de "sensibilisation" et de "connaissance" alors que les breton·ne·s attendent des solutions concrètes et efficaces.

Depuis 2021 nous avons participé à de nombreuses luttes écologistes :

→ Victoire contre le projet Bridor du groupe Le Duff, Liffré
→ Abandon du projet Smart Salmon à Plouisy
→ Lutte contre le nouveau projet liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)

Dans cette seconde partie de mandat qui nous attend, nous aurons besoin de vous toutes et tous pour relever les défis qui nous attendent :

→ La mise à jour de la feuille de route régionale hydrogène, avec lequel l'exécutif régional veut alimenter de futurs "avions verts" et chalutiers hauturiers décarbonés, en dépit du bon sens et des multiples contraintes techniques
→ Sur la méthanisation, la majorité souhaite renforcer les capacités de production de biogaz pour les années à venir, nous serons vigilants à ne pas laisser encourager la prolifération des méthaniseurs
→ Nous continuerons de nous battre pour un véritable plan de lutte contre les algues vertes, et de restauration du bon état écologique des cours d'eau

NOUVEAU Retrouvez notre podcast Bretagne en vert, sur toutes les plateformes d'écoute !





LES écologistes DE BRETAGNE

Vos élu.e.s Écologistes de Bretagne
claire.desmares@bretagne.bzh
loic.le-hir@bretagne.bzh
julie.dupuy@bretagne.bzh
Collaborateur :
fabien.randrianarisoa@bretagne.bzh

Pour suivre toute l'actualité des élu·es Écologistes de Bretagne, vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux et vous abonner à notre newsletter, le Service Après-Vote. Vous pouvez également nous écrire au **283 avenue du général Patton 35000 Rennes**

elu-lesecologistesdebretagne@avenir.bzh
@EcolosBretagne
@LesEcologistesDeBretagne

Graphisme et mise en page : Coralie Decombat